

# **RÈGLEMENT**

*Premier Concours de Photographie organisé par la municipalité de Barbâtre*

## **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU CONCOURS**

La commune de Barbâtre, ci-après désigné « organisateur », organise le premier concours de photographie du 8 mai au 31 juillet 2018.

Le thème de ce premier opus est « REGARDS SUR LA FRANCE »

Chaque concurrent devra remettre deux images maximum au format allant du A4 au 30x30 en couleur ou Noir & Blanc sans signature ou signe distinctif visible sur les épreuves.

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS**

- Le concours est ouvert aux personnes physiques, photographes **amateurs** uniquement, ci-après désignés « participants ».
- La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ces conditions entrainera la nullité de la participation.
  - Les participants s'inscrivent de façon individuelle.
  - Deux catégories sont créées : ADO de 10 à 17 ans et adulte : à partir de 18 ans.
  - Sont exclues les personnes ayant participé directement à l'organisation du concours.
  - Pour s'inscrire les participants devront remplir une fiche d'inscription. Les fiches d'inscription sont à retourner avec les photos dans une seule et même enveloppe.
  - A réception, les photos seront répertoriées et référencées de façon anonyme afin de préserver l'impartialité du jury.

## **ARTICLE 3 - LES MEMBRES DU JURY**

Les membres du jury seront désignés par les organisateurs en temps voulu.

Il sera composé de photographes professionnels, amateurs, artistes peintres et de membres de la commission culturelle communale.

## **ARTICLE 4 - PIECES A FOURNIR**

- Nous ne demandons pas de document ou d'attestation de renoncement aux droits sur vos photos.  
Ces clichés sont **votre propriété** et en aucun cas vous ne devez accepter une telle demande.

## **ARTICLE 5 – FRAIS DE PARTICIPATION**

Il n'est demandé aucune participation pécuniaire, le concours étant entièrement gratuit.

Les photos sont à envoyer sous enveloppe à :

CONCOURS PHOTO  
Mairie de Barbâtre  
Rue de l'église  
85630 Barbâtre

## **ARTICLE 6 - PRISE DE VUE**

MATERIEL DE PRISE DE VUE : les photographes pourront utiliser les appareils photographiques de leur choix, du téléphone portable à l'appareil le plus sophistiqué, il appartient aux participants de décider des moyens qu'ils vont utiliser.

## **ARTICLE 7 - UTILISATION DES PHOTOS**

Les photographes participants autorisent les organisateurs à exposer les clichés le temps de l'exposition prévue le 16 août 2018 à la salle Océane, place de l'église, Barbâtre. Cette utilisation ne pourra en aucun cas ouvrir droit à une quelconque rémunération ou autre prestation.

## **ARTICLE 8 - LES PRIX**

Trois prix seront décernés

- 1<sup>ier</sup> prix : .....
- 2<sup>ième</sup> prix : .....
- 3<sup>ième</sup> prix : .....

Coup de Cœur du PUBLIC : 1 livre sur la photographie

- Prix spécial consolation (4<sup>ième</sup> place) : un atelier photo de 1h30 sur le thème de votre choix à décider avec Philippe Caumont

## **ARTICLE 9 - OBTENTION DE LA FICHE D'INSCRIPTION ET DU REGLEMENT**

Les documents sont à télécharger sur le site [www.barbatre.fr](http://www.barbatre.fr) ou à retirer à l'accueil de la mairie de Barbâtre.

Aucun document ne sera transmis par courrier.

## **ARTICLE 10 – FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours, y compris le jour de l'évènement. Il en informerait, le cas échéant les participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## **ARTICLE 12 – DIFFUSION PHOTOS**

Il est formellement interdit de diffuser ses photos prises pour le concours, sur les réseaux sociaux avant la délibération du jury et la remise finale de prix. Tout manquement à cet article entraînera une disqualification de l'auteur !

## **INFORMATIONS ET CONTACTS**

*Service culturel de la mairie de Barbâtre : [culture-animations@barbatre.fr](mailto:culture-animations@barbatre.fr)  
Philippe Caumont : [philippecaumont@gmail.com](mailto:philippecaumont@gmail.com)*